

Répertoire national des certifications professionnelles
BAC PRO - Maintenance des véhicules Option A : Voitures
particulières Option B : Véhicules de transport routier
Option C : Motocycles

Active

N° de fiche

RNCP19117

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 252 : Moteurs et mécanique auto

Formacode(s) :

- 23635 : mécanique cycle motorcycle

- 23615 : réparation véhicule industriel

- 23637 : mécanique automobile

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	11004301500012	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Les activités principales de ce technicien ou cette technicienne consistent à :

- réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
- effectuer des diagnostics sur les véhicules ;
- réceptionner et restituer le véhicule ;
- participer à l'organisation de la maintenance.

Réalisée dans le cadre d'une démarche de maintenance et de service, son action implique un comportement visant des objectifs de qualité dans le travail individuel et au sein de l'équipe.

Dans toutes ses activités, le (la) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules doit :

- s'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
- s'impliquer dans le système de management « Hygiène – Sécurité – Environnement » en respectant les règles de préservation de la santé, de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;
- respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise.

Il (elle) intervient plus précisément en fonction de sa formation dans les domaines de la maintenance :

- des voitures particulières ;
- des véhicules de transport routier ;
- des motocycles.

Chacun de ces domaines professionnels correspond à une option du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules.

La maintenance des véhicules est en constante évolution (réglementation, méthodes d'organisation du travail, technologies...), en conséquence le (la) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules devra être capable d'actualiser régulièrement ses compétences. Il devra intégrer les acquis de sa formation continue dans sa pratique professionnelle.

Compétences attestées :

Les activités principales de ce technicien ou cette technicienne consistent à :

- réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
- effectuer des diagnostics sur les véhicules ;
- réceptionner et restituer le véhicule ;
- participer à l'organisation de la maintenance.

Réalisée dans le cadre d'une démarche de maintenance et de service, son action implique un comportement visant des objectifs de qualité dans le travail individuel et au sein de l'équipe.

Dans toutes ses activités, le (la) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules doit :

- s'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
- s'impliquer dans le système de management « Hygiène – Sécurité – Environnement » en respectant les règles de préservation de la santé, de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;
- respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise.

Il (elle) intervient plus précisément en fonction de sa formation dans les domaines de la maintenance :

- des voitures particulières ;
- des véhicules de transport routier ;
- des motocycles.

Chacun de ces domaines professionnels correspond à une option du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules.

La maintenance des véhicules est en constante évolution (réglementation, méthodes d'organisation du travail, technologies...), en conséquence le (la) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules devra être capable d'actualiser régulièrement ses compétences. Il devra intégrer les acquis de sa formation continue dans sa pratique professionnelle.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le bachelier professionnel en maintenance des véhicules exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules et, selon l'option, dans les domaines des voitures particulières, des véhicules de transport routier ou des motocycles.

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel peut intervenir :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

Type d'emplois accessibles :

mécanicien automobile, garagiste, contrôleur technique, metteur au point

Code(s) ROME :

- I1604 - Mécanique automobile et entretien de véhicules

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience	X		idem
En contrat d'apprentissage	X		idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Jo du 05/09/2001 Arrêté du 19 mars 2014 JO du 2 avril 2014 1ère session 2017

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

02-04-2014

Date d'échéance de l'enregistrement

01-01-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :**Lien internet vers le descriptif de la certification :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr> (<http://www.onisep.fr>)<http://www.cndp.fr> (<http://www.cndp.fr>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/11127/true>**Certification(s) antérieure(s) :**

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP510 (/recherche/rncp/510)	RNCP510 - BAC PRO - Maintenance de véhicules automobiles option : voitures particulières
RNCP700 (/recherche/rncp/700)	RNCP700 - BAC PRO - Maintenance de véhicules automobiles option motocycles
RNCP669 (/recherche/rncp/669)	RNCP669 - BAC PRO - Maintenance de véhicules automobiles option véhicules industriels

Fiche au format antérieur au 01/01/2019<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/11127>